

2023 numéro 04  
9 février 2023

# FiscAlerte – Canada

## Budget des Territoires du Nord-Ouest de 2023-2024

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

« Nous présentons ce budget tout en maintenant la stabilité de l'économie des Territoires du Nord-Ouest en cette période de volatilité et d'incertitude. Nous avons réussi à éviter les coupures dans la fonction publique ou dans les programmes et services offerts par les fonctionnaires. »

« Dans ce budget, nous faisons preuve à la fois de réactivité face aux besoins des Territoires du Nord-Ouest et d'une gestion financière responsable en optant pour la bonne approche qui reconnaît les besoins et les possibilités, ainsi que notre capacité à les réaliser. »

*Caroline Wawzonek, ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest  
Discours du budget 2023-2024*

Le 8 février 2023, la ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, Caroline Wawzonek, a déposé le budget territorial pour l'exercice 2023-2024. Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt ou taxe ni aucune hausse de l'impôt sur le revenu.

La ministre prévoit des excédents d'exploitation de 40 millions de dollars pour 2022-2023 et de 178 millions de dollars pour 2023-2024.

Voici un résumé des principales mesures fiscales.

## Mesures fiscales visant les entreprises

### Taux d'imposition des sociétés

Aucun changement n'a été proposé aux taux d'imposition des sociétés ni au plafond des affaires pour les petites entreprises de 500 000 \$.

Le tableau A présente un résumé des taux d'imposition des sociétés applicables dans les Territoires du Nord-Ouest pour 2023.

**Tableau A - Taux d'imposition des sociétés applicables dans les Territoires du Nord-Ouest pour 2023<sup>1</sup>**

	T.N.-O.	Taux fédéraux et territoriaux combinés
Taux d'imposition des petites entreprises <sup>2</sup>	2,00 %	11,00 %
Taux général d'imposition des sociétés <sup>2, 3</sup>	11,50 %	26,50 %

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les taux indiqués sont les taux pour l'année civile.

<sup>2</sup> Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés pour les fabricants de technologies à zéro émission admissibles est réduit et passe de 15 % à 7,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux général d'imposition des sociétés, et de 9 % à 4,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux d'imposition des petites entreprises.

<sup>3</sup> Un impôt supplémentaire de 1,5 % sur le revenu imposable des banques et des assureurs-vie (sous réserve d'une exonération de 100 millions de dollars à partager entre les membres d'un groupe) s'applique aux années d'imposition se terminant après le 7 avril 2022 (l'impôt supplémentaire est calculé au prorata pour les années d'imposition chevauchant cette date d'application).

## Mesures fiscales visant les particuliers

### Taux d'imposition des particuliers

Le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition des particuliers.

Le tableau B présente un résumé des taux d'imposition des particuliers des Territoires du Nord-Ouest pour 2023.

**Tableau B - Taux d'imposition des particuliers des Territoires du Nord-Ouest pour 2023**

Taux applicable à la première tranche	Taux applicable à la deuxième tranche	Taux applicable à la troisième tranche	Taux applicable à la quatrième tranche
De 0 \$ à 48 326 \$	De 48 327 \$ à 96 655 \$	De 96 656 \$ à 157 139 \$	Plus de 157 139 \$
5,90 %	8,60 %	12,20 %	14,05 %

Le tableau C présente les taux d'imposition des particuliers fédéraux et territoriaux combinés pour 2023 pour les tranches de revenu imposable supérieur à 157 139 \$.

**Tableau C - Taux d'imposition des particuliers fédéraux et territoriaux combinés pour 2023**

Tranche	Revenu ordinaire <sup>1</sup>	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 157 140 \$ à 165 430 \$	40,05 %	18,67 %	28,77 %
De 165 431 \$ à 235 675 \$ <sup>2</sup>	43,37 %	23,25 %	32,59 %
Plus de 235 675 \$\$	47,05 %	28,33 %	36,82 %

<sup>1</sup> Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

<sup>2</sup> Le montant personnel de base fédéral est composé de deux éléments : le montant de base (13 521 \$ pour 2023) et un montant supplémentaire (1 479 \$ pour 2023). Le montant supplémentaire est réduit pour les particuliers dont le revenu net excède 165 430 \$ et est éliminé pour les particuliers dont le revenu net excède 235 675 \$. Par conséquent, le montant supplémentaire est récupéré sur le revenu net qui excède 165 430 \$, jusqu'à l'élimination du crédit d'impôt supplémentaire de 222 \$, ce qui entraîne une majoration de l'impôt fédéral (soit 0,32 % sur le revenu ordinaire) applicable au revenu net entre 165 431 \$ et 235 675 \$.

## Autres mesures fiscales

### Impôt foncier

Conformément à la politique d'indexation existante, les taux par mille de l'impôt foncier seront indexés sur l'inflation.

### Tarifification du carbone

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest débattrait de l'opportunité d'augmenter sa taxe sur le carbone dans la foulée de la hausse imminente du taux dicté par le gouvernement fédéral, qui passera de 50 \$ à 65 \$ la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone d'émissions de gaz à effet de serre. Si les Territoires du Nord-Ouest augmentent leur taxe sur le carbone le 1<sup>er</sup> avril 2023, ils hausseront également les sommes accordées au titre de leur compensation du coût de la vie.

En revanche, s'ils n'augmentent pas leur taxe sur le carbone, le système fédéral de filet de sécurité s'appliquera, et les recettes liées à la taxe sur le carbone générées dans les Territoires du Nord-Ouest seront distribuées dans le cadre des programmes fédéraux.

## Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez notre site [ey.com/ca/fr/budget](https://ey.com/ca/fr/budget).

## EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de travailler ensemble pour bâtir un monde meilleur, de contribuer à créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses gens et la société, et de renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers.

S'appuyant sur les données et la technologie, les équipes diversifiées d'EY réparties dans plus de 150 pays instaurent la confiance grâce à des mécanismes de contrôle, et aident les clients à croître, à se transformer et à exercer leurs activités.

Que ce soit dans le cadre de leurs services de certification, de consultation, de stratégie, de fiscalité ou de transactions, ou encore de leurs services juridiques, les équipes d'EY posent de meilleures questions pour trouver de nouvelles réponses aux enjeux complexes du monde d'aujourd'hui.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr\\_ca/privacy-statement](https://ey.com/fr_ca/privacy-statement). Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](https://ey.com).

### À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, tant sur le plan national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts est soutenu par des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.ey.com/fr\\_ca/tax](https://www.ey.com/fr_ca/tax).

### À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.eylaw.ca/fr\\_ca](https://www.eylaw.ca/fr_ca).

### À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.eylaw.ca/fr\\_ca/services/tax-law-services](https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services).

© 2023 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

*La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.*

[ey.com/fr\\_ca](https://ey.com/fr_ca)